aquitaine 3

bordeaux • bayonne • pau • périgueux • agen • mont de marsan • dax

Compte rendu de l'instance de proximité Février 2025

Pour la direction : Fabrice Goll (Directeur Régional Nouvelle-Aquitaine), Samuel Bignon (DRH), Nathalie Dubois (IRH), Florian Ringuedé (rédacteur en chef), Alexandre Berne (chef de centre adjoint), et Jérôme Bourdy (responsable IMG).
Pour les élus : Boris Chague, Nicolas Guérin, Karim Jbali, Hervé Morin et Alexis Dumoulin.

Point 1 : Projet Bureau d'information de proximité Bassin d'Arcachon

Compte rendu RP de la visite conjointe des locaux le 20 janvier 2025 et mise à jour du DUER.

Deux RP ont effectué une visite conjointe avec le responsable des moyens généraux, et le chef de centre.
Voici le lien du compte rendu CR BIP ARCACHON.
Le responsable des moyens généraux indique que l'état des lieux va être fait très prochainement, et il ajoute qu'il a rendez-vous avec différentes entreprises pour planifier les travaux.
Il explique également que concernant le contrôle d'accès, il faut un accord du syndic, tout comme pour la climatisation et la douche.
Il indique que les priorités sont la fibre, l'électricité et l'eau, et précise que le loyer est de 1950 € hors charges.
Les élus ont demandé à la direction où en était le point concernant le stationnement/parking.
Le directeur régional indique qu'il continue à échanger avec la mairie, mais il n'a pas encore toutes les réponses. Les pistes sont d'avoir soit une place devant le bureau, dans la rue, soit une place dans un parking à proximité.
La direction a également rappelé que l'avantage de cet emplacement est d'avoir la gare à proximité.
Les élus ont également interrogé la direction sur la manière dont seront choisis les salariés postulants au bureau d'Arcachon.

Le directeur régional a répondu qu'il y aurait une priorité à la mobilité.
Concernant le DUER, le responsable des moyens généraux a expliqué qu'il serait mis à jour avec différents risques liés à ce nouveau bureau, comme les risques psychosociaux dus à l'éloignement/l'isolement, ou encore les risques liés au travail sur l'eau, tournage sur bateau et engins aquatiques, risque de chute, noyade, etc…
Les élus sont d'accord avec cette mise à jour du DUER et n'ont rien souhaité y ajouter.

Point 2 : Organisation et conditions de travail

1) Organisation des locales pendant les vacances (suite à l'annonce du rédacteur en chef dans son mail hebdomadaire "les infos de la semaine" du 24 janvier 2025).

Le directeur régional indique aux élus que l'organisation choisie sur cinq minutes n'est pas reconduite sur proposition des rédacteurs en chef de local.
L'édition fera 6'20, avec deux équipes, et deux monteurs par jour.
Pendant les vacances de Noël il n'y aura pas d'édition locale, mais il y aura une équipe qui sera d'actu.
Le directeur régional précise que cela permettra aux équipes de travailler dans de meilleures conditions.
Le rédacteur en chef indique qu'il lui semble que ce soit la meilleure option, et il indique également qu'il y a moins d'actualité en fin d'année. Il précise « en faisant ça on passe, sinon en fin d'année, ça ne passe pas ».
Le directeur régional explique que les efforts sont partagés par toutes les antennes, et il ajoute « on a été à l'écoute des équipes ».
Les élus ont demandé à la direction comment cela va se traduire concrètement pour les congés.
Le directeur des ressources humaines a répondu « c'est pour ça qu'on s'y prend maintenant ».
Il explique que si le principe de fermeture est acté, la direction compte sur les salariés pour qu'ils prennent leurs congés.
Le rédacteur en chef ajoute "sur cette période ça ne pose pas de soucis", et précise que les salariés préfèrent être en congé à cette période.
Les élus ont demandé si les congés étaient imposés. Le directeur régional a répondu qu'ils étaient incités.

2) Le contrat d'alternance à Bayonne se termine début juin et non en septembre. L'entreprise impose un temps de carence de 8 mois avant de prétendre à un contrat. Comment s'organiseront les remplacements en langue basque dans cette locale ?

Le directeur des ressources humaines a répondu aux élus qu'une demande de prolongation a été faite jusque fin août.
Il précise que cela permettra à l'alternante de pratiquer trois mois de plus pour passer le jury vers le mois d'octobre.

3) La session informatique des CDD est désactivée à chaque fin de contrat, les obligeant à contacter le service informatique à chaque nouveau contrat. Si le service informatique n'est pas disponible pour une raison ou une autre, les CDD n'ont tout simplement pas accès aux outils indispensables à leur métier. Comment la direction compte résoudre ce problème ?

Le chef de centre adjoint explique aux élus qu'il a été demandé au service de planification de prévenir en amont le retour d'un CDD, afin que les services informatiques puissent activer les sessions grâce à la liste des CDD dont ils auront connaissance.
En cas de blocage, il y a une session de secours/un compte générique.
Les élus ont soumis l'idée qu'il pourrait y avoir un logiciel qui "automatiserait" l'activation des sessions.

4) En l'absence de réalisateur sur des émissions comme Enquêtes de région ou Le magazine du rugby, ce sont les OPV qui semblent faire ce travail : une UCC est-elle envisagée pour eux ?

Pour le directeur régional, il n'y a pas nécessité de verser une prime.
Il explique que lors des tournages, il y a soit une rédactrice en chef (rugby magazine), soit un coordinateur conseiller de programme (Enquête de région). Il y a donc toujours un cadre pour diriger.
La direction a également précisé que ce sont des plateaux simples.
Le directeur des ressources humaines indique que c'est le cadre qui tranche.
Les élus ont souligné le fait que la charge mentale des OPV n'est pas la même quand ils travaillent sans réalisateur, ils ont également évoqué que l'UCC mise en image peut être accessible aux OPV.
Le directeur des ressources humaines a indiqué que la prime UCC était soumise à conditions, et qu'elle ne s'applique pas dans le cas de monocam mais de multicam.

5) Un certain nombre d'interdictions de lieux de tournage (palombière) et de mode opératoire (filmer à partir d'une moto) par souci de sécurité des JRI ont été notifiés par un mail par le rédacteur en chef. Peut-on envisager de les traduire sur une note de service réglementaire pour les porter à la connaissance de l'ensemble des opérateurs (JRI et OPV) de la région Nouvelle Aquitaine ?

Le rédacteur en chef explique aux élus que la diffusion du mail concernant les interdictions de lieu de tournage fait suite à l'accident de travail grave de Dax.
Il indique qu'une formation de prévention des risques a été mise en place.
Il rappelle que dans certains cas très concrets « on n'y va pas ! », comme par exemple une palombière, ou encore une moto.
Il indique également « on peut essayer de synthétiser tout le travail qu'on a fait depuis un an ».
Les élus ont demandé également à la direction si une formation était prévue pour les techniciens, et notamment les OPV.
Le directeur des ressources humaines a répondu que pour l'instant la question ne s'était pas posée, car la priorité a d'abord été mise sur les journalistes dans un premier temps.

Point 3 : Organisation du temps de travail

6) Le plafond des frais de mobilités des CDD s'est ajusté sur les plafonds des frais de mission depuis le 1er janvier 2025. En revanche, il semble que le logiciel Concur ne soit pas encore mis à jour, bloquant ainsi les prises en compte et les remboursements de ces 2 dernières semaines. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Le directeur des ressources humaines indique que les nouveaux plafonds sont à jour depuis début janvier, mais que les contrats établis en 2024 peuvent avoir rencontré des blocages.
Ces soucis devraient être réglés d'ici peu.

7) Versement d'une complémentaire santé pour les CDD de moins de 3 mois. De quoi s'agit-il ? Quelles sont les conditions à remplir ?

Le directeur des ressources humaines a lu aux élus un texte issu de monespace dont le lien est le suivant :

https://groupefrancetv.sharepoint.com/sites/monespace-services-rh/SitePages/LE-VERSEMENT-SANTE.aspx

8) Une rédactrice CDD travaille régulièrement à Bayonne sans carte de presse. Est-il possible d'immatriculer un.e journaliste dans le réseau sans carte de presse ?

Le directeur des ressources humaines a répondu aux élus qu'une demande de dérogation a été faite en tant que journaliste stagiaire en attendant l'attribution de la carte de presse.
La direction a également précisé que cette rédactrice a un profil dont elle a besoin, car elle est bascophone.

Point 4 : Emploi

9) Le poste de technicien vidéo laissé vacant suite à un départ à la retraite sera-t-il remplacé ?

Le directeur des ressources humaines a indiqué qu'à ce stade aucune décision n'a été prise pour ce poste.
Les élus ont demandé si le poste allait disparaître, et le directeur régional a répondu que c'est en réflexion.

10) Postes au service organisation d'activité et dimensionnement humain du service.

La direction a expliqué aux élus que la titulaire à l'organisation de l'activité est partie en retraite, et le poste a été pourvu depuis le 1er février 2025.
Elle a ajouté que c'est Elodie Gosselin qui est la nouvelle organisatrice d'activité.
Concernant le dimensionnement humain du service, les élus ont interrogé la direction sur l'effectif.
Le directeur des ressources humaines est tout d'abord revenu sur la spécificité de ce service pour lequel il y a plusieurs intervenants, certains à la rédaction et d'autres à l'exploitation. Il a également ajouté qu'il allait consulter les chefs de service afin de voir si le dimensionnement du service organisation est correct.

11) Autres mouvements en Aquitaine

La direction indique qu'un poste de vidéo est en cours de comblement, et qu'elle devrait prendre sa décision d'ici peu.

Prochaine réunion de l'instance le 12 mars 2025

D'ici là, **n'hésitez pas à nous joindre pour plus de précisions et d'éventuelles questions.**
Vos élus FO de proximité : **Hervé Morin & Alexis Dumoulin.**